

Entre démocratie et économie

Le droit de vote des étrangers: inéluctable?

Dans un futur pas si éloigné que cela, il y aura plus d'étrangers que de nationaux dans le pays. Une vérité qui ne semble pas discutée. Reste à savoir comment organiser une démocratie face à une telle donnée démographique.

Déficit démocratique, répète-on à l'envi. Qui s'illustre en premier lieu au parlement. La présidente de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (Asti), Laura Zuccoli, relève que, «dans la part des lois votées à la Chambre, seuls 30% sont d'initiative luxembourgeoise»; les 70% restants sont des transpositions de directives européennes. Lesquelles sont l'émanation de «Bruxelles», Commission et Parlement européen. «Les 60 députés, élus par 44% de la population, sont à l'initiative de 30% des lois, s'amuse à relever la présidente de l'Asti. Les six députés luxembourgeois qui siègent au Parlement européen sont élus par les Luxembourgeois et les étrangers qui résident au Grand-Duché depuis deux ans. On peut donc dire que 70% des lois qui passent à la Chambre connaissent déjà une participation des étrangers.» Etat de fait, donc.

Comme l'Histoire se répète, l'on a vite fait de tirer le parallèle avec l'introduction du droit de vote des femmes en 1919. Une année qui marque «le début de la démocratie au Luxembourg [...]». 47% de la population se rendaient alors aux urnes, aujourd'hui ce ne sont plus que 44% environ, dont 34% de personnes qui travaillent sur le territoire luxembourgeois», note l'historien Denis Scuto.

Pour Laura Zuccoli, le temps est ainsi venu de faire preuve du même «courage politique que nos ancêtres; redonnons sa vraie valeur au suffrage universel dans son sens le plus large en accordant aux non-Luxembourgeois le droit de participer aux législatives».

Mais en cette année 2013 vient

se greffer une nouvelle donne dans l'apparent débat autour du déficit démocratique: la donnée économique. Selon Denis Scuto, ce ne sont pas seulement les chiffres démographiques qui alimentent le débat: «L'immigration des dernières années se différencie des premières vagues, parce que les immigrés sont désormais plus qualifiés. L'idée de faire participer aux élections la masse d'ouvriers peu éduqués venue à partir des années 50 ne serait venue à l'esprit de personne.»

Pas surprenant, donc, que l'actuel ministre de l'Economie, Etienne Schneider, soit aux avant-postes dans le débat. Il juge la situation actuelle «malsaine» et verrait le droit de vote des étrangers acquis à moyen terme, d'ici 2019, année électorale.

Sans aucune pression

Si son parti, le LSAP, avait timidement évoqué la chose dans son programme électoral en 2009, se prononçant en faveur d'un débat sur la question, aujourd'hui, les déclarations sont plus claires. En mars 2012, le congrès adoptait une motion rédigée par le Spic (Socialistes pour l'intégration et la citoyenneté). Il est notamment question de proposer aux non-Luxembourgeois résidant au pays depuis au moins cinq ans l'inscription sur les listes électorales pour les législatives. Le président du parti, Alex Bodry, estime qu'il faut effectivement alimenter la discus-

sion, car elle dépend la cohésion sociale et «il faut la mener avant d'être dos au mur, c'est-à-dire le jour où il y aura plus d'étrangers que de nationaux dans le pays. Mais ce débat doit avoir lieu en toute tranquillité, sans pression aucune».

La Chambre de commerce, qui vient en appui du ministre de l'Economie – ou est-ce l'inverse? –, se plaint du fait que trois créateurs d'entreprise sur quatre ou que sept salariés sur dix soient étran-

gers mais n'aient pas voix au chapitre. C'est que, pour elle, il est question non seulement de démocratie mais aussi de compétitivité (voir ci-contre).

De l'ouverture à l'électoratisme

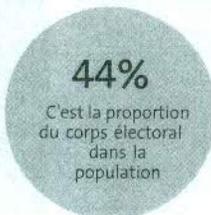
Avec tant de partisans, c'est à se demander comment l'affaire n'est pas pliée. Le puissant syndicat des fonctionnaires (CGFP, Confédération générale de la fonction publique), par la voix de son président, Emile Haag, craint sans doute de voir fondre les avantages de la fonction publique face à un supposé nouvel électorat hostile à l'Etat social, donc à des fonctionnaires choyés. Pour Emile Haag, c'est «la souveraineté de l'Etat nation qui est menacée». Une peur que la CGFP avait déjà exprimée en 2011 lors des premières communales auxquelles les étrangers avaient le droit de participer. Crainte in-

justifiée, compte tenu des résultats, qui n'ont pas bouleversé la donne communale. La CGFP ne se dit pas hostile au vote des étrangers et avance un argument digne des sophistes: s'ils remplissent les conditions pour devenir luxembourgeois, ils peuvent voter.

Les chrétiens-sociaux bottent en touche et font mine de jouer eux l'ouverture en évoquant une citoyenneté résidente au niveau européen. Celle-ci donnerait le droit de vote à tous les résidents d'un pays. Droit qu'ils perdraient toutefois dans leur pays d'origine. Une belle idée difficilement imaginable à court ou moyen terme dans le contexte européen actuel. Le président de la Chambre, Laurent Mosar, appelle d'ailleurs à la prudence: «Les sondages démontrent que les Luxembourgeois sont partagés. De plus, il faudrait changer la Constitution pour faire participer les étrangers aux législatives. Par conséquent, le problème pourrait être soumis à un référendum, et je ne pense pas qu'une majorité de Luxembourgeois seraient en faveur d'une ouverture du droit de vote.»

Le CSV rappelle aussi que l'intégration ne se résume pas au droit de vote. La langue, l'engagement associatif en font tout autant partie. Et l'intégration est aussi intimement liée à la nationalité, estimant les chrétiens-sociaux, c'est bien pour cela que le principe de la double nationalité fut introduit, s'échinent-ils à rappeler. Pour eux, pas question donc de prendre position, histoire de ne froisser personne.

MAURICE MAGAR ET OLIVIER TASCH



Laboratoire

Chambre des salariés

Ici, le droit de vote est ouvert aux résidents et frontaliers indépendamment de leur nationalité.

Lors des dernières élections de la Chambre des salariés sur les soixante élus, il y a eu dix non-Luxembourgeois, dont cinq frontaliers. Dans le comité, sur onze personnes, il y a deux non-Luxembourgeois. «Si l'on avait une photographie réelle du monde du travail, ces chiffres ne correspondraient absolument pas», remarque le président de la Chambre des salariés,

Jean-Claude Reding. Au total, seulement 17% d'étrangers. «Pourquoi un chiffre aussi bas? N'y a-t-il pas assez de candidats étrangers? Non, les listes présentées par les différents syndicats sont très équilibrées.» Il est donc plutôt question de comportement, d'intérêt. «Les Luxembourgeois votent, les frontaliers, très peu, et les résidents étrangers, cela dépend de la nationalité. C'est pourquoi, pour les élections sociales d'octobre prochain, nous allons lancer une campagne différenciée. Et puis il n'y a pas d'obligation de vote, c'est un problème culturel qui entre en ligne de compte.»

Au-delà de la démocratie politique, il y a la démocratie en entreprise, note Reding. «Dans le débat

sur la représentation des salariés en entreprise, il faudrait penser à intégrer les salariés au conseil d'administration pour trouver une place de plus où les gens discutent autour de la même table et essayent de créer cet espace multiculturel nécessaire pour avancer ensemble.»

Redéfinir la nation

Pour ce qui est du débat sur le droit de vote des étrangers aux législatives, Jean-Claude Reding appelle à la prudence, car la xénophobie guette, «il y a un effort pédagogique quotidien à faire. Et surtout il faut être précis. De quoi parle-t-on? De droit de vote actif ou passif, après combien de temps, dans quelles conditions? Il faut être clair, sinon

nous aurons un débat qui dégènera, je plaide pour une approche prudente».

Enfin, si le changement de législation prendra sans doute du temps, «il ouvrira un intéressant débat juridique sur l'abolition nécessaire de l'article 32 de la Constitution, qui dit que la puissance souveraine réside dans la nation. Il faudra trouver une nouvelle définition de la nation ou un autre artifice pour sortir du débat». Entretiens, Jean-Claude Reding propose de développer la collaboration entre la Chambre des salariés et celle des députés: «Il faut une coopération plus systématique pour avancer sur le même chemin.»

O. T.

ANALYSE

La Chambre de commerce vient alimenter le débat et prend position en faveur du droit de vote des étrangers aux législatives. A priori, on applaudit des deux mains. Mais pourquoi donc la Chambre de commerce vient-elle mener ce débat?

Créateurs d'entreprise, salariés du privé sont majoritairement étrangers, normal donc que les forces vives du pays aient droit de cité, dit-elle à juste titre.

Une incongruité néanmoins, la Chambre de commerce suspend cette ouverture à une condition d'intérêt. Elle propose une phase transitoire au cours de laquelle, via internet, les étrangers pourraient montrer l'intérêt qu'ils ont réellement d'obtenir le droit de vote, histoire de voir s'ils veulent vraiment participer. Drôle de conception de la démocratie.

Ou bien on octroie le droit de vote, ou bien on ne l'octroie pas! Imaginons un instant que cette condition d'intérêt ait été introduite pour les élections communales et celles-ci resteraient largement verrouillées; en témoigne le faible taux de participation des étrangers, qui a péniblement atteint les 17% lors du scrutin de 2011.

Peut-on donc vraiment croire que la Chambre de commerce est avant tout éprise d'égalité entre les citoyens, qu'elle ne voit d'autre intérêt à élargir le corps

que celui de renforcer la démocratie luxembourgeoise? Sans doute que non.

Si l'espoir d'une redistribution complète des rapports de forces politiques serait illusoire, la Chambre de commerce espère au moins assister à un rééquilibrage idéologique, en sa faveur, bien entendu. En ouvrant le droit de vote aux étrangers, nourrit-elle l'espoir de voir une frange du patronat et de la Place financière peser plus lourdement sur les décisions politiques? La pression sur l'index, les salaires, les droits sociaux en général se verrait ainsi un peu plus légitimée. Par la même occasion, la classe politique se verrait obligée de tendre l'oreille, voire plus, et ne plus accorder des avantages jugés insupportables à la fonction publique, le cœur du corpus électoral actuel.

De compétitivité aussi il est question, c'est même l'argument qu'embrassent communément Chambre de commerce et ministre de l'Economie en faveur de l'ouverture du droit de vote aux étrangers. Car, avance-t-on, il viendrait s'ajouter à la liste des avantages à offrir à la main-d'œuvre qualifiée introuvable au Luxembourg, épuisée dans la Grande Région. Outre le salaire attractif, la qualité de vie élevée, on pourrait leur octroyer un droit de cité.

OLIVIER TASCH

«Un débat économique»

Trois questions à Pierre Gramagna

Le directeur de la Chambre de commerce est favorable au droit de vote aux élections législatives pour les étrangers.

Le Jeudi: «Pourquoi êtes-vous en faveur du droit de vote pour les étrangers?»

Pierre Gramagna: «Le Luxembourg souffre d'un déficit démocratique intolérable. Dans le secteur privé, 80 à 90% des salariés sont des étrangers, qui, par conséquent, ne participent pas au processus décisionnel.

Il y a donc une déconnexion entre les entreprises et le pays. Il ne faut pas s'imaginer que ces personnes ne viennent au Luxembourg que pour faire de l'argent. Souvent, au bout de quelques années, elles veulent s'installer durablement, fonder une famille parce que notre qualité de vie n'est pas comparable avec celle des autres pays de l'Union européenne. Mais la déconnexion subsiste. C'est une situation peu flatteuse pour le Grand-Duché. Il est devenu indispensable d'agir.

Nous saluons, par exemple, la volonté du ministre de la Justice d'alléger les critères d'obtention de la nationalité, mais ce n'est pas suffisant. La langue est une barrière trop importante et, à nos yeux, il faut que le mariage avec un ressortissant luxembourgeois donne tout de suite droit à la nationalité.

Je tiens donc à préciser que nous ne plaçons pas pour l'ouverture du droit de vote aux élections législatives, mais nous proposons la



création d'un vote virtuel par internet qui permet aux étrangers de s'exprimer. Cette mesure sert à sonder le terrain. Il faut savoir s'ils souhaitent participer. Si c'est le cas, nous sommes tout à fait disposés à ouvrir le vote aux étrangers.

Lors des dernières élections communales, lors desquelles les étrangers avaient pour la première fois la possibilité de glisser un bulletin dans les urnes, la participation des non-Luxembourgeois a été relativement faible.

Mais à mon avis, les élections locales ont une importance moindre. Beaucoup d'étrangers sont satisfaits des politiques communales et ils estiment qu'elles n'ont pas un impact particulier sur leur vie, contrairement au scrutin national.»

Le privé crée les richesses

Le Jeudi: «Si la Chambre de commerce évoque le sujet, il doit y avoir un enjeu économique...?»

P. G.: La réalité, c'est que la plupart des électeurs sont soit des retraités, soit des fonctionnaires. Ce qui veut dire que la majorité de la population active, celle qui travaille dans le secteur privé, n'est pas représentée lors du scrutin. La

politique court le risque de s'adapter à son électoral et, donc, de négliger les salariés du privé, qui créent cependant le gros des richesses. Cette attitude est problématique pour tout le secteur. S'il est négligé par le personnel politique, la compétitivité du pays risque d'en prendre un coup. Cette tendance ne peut être enrayée que si les étrangers actifs ont leur mot à dire lors des élections législatives.

Ouvrir le vote aux non-Luxembourgeois c'est donc à la fois un débat politique, car il s'agit de remédier au déficit démocratique, et un débat économique, puisque le gouvernement doit prendre des mesures pour renforcer le secteur privé afin d'en assurer la compétitivité à long terme. Pour moi, en tout cas, la question économique est au cœur de la problématique.»

Le Jeudi: «Faut-il agir rapidement?»

P. G.: «Oui! Au-delà des considérations politiques et économiques, c'est aussi un problème de cohésion sociale. Laquelle serait renforcée si les étrangers pouvaient participer aux grandes décisions qui ont trait au destin du pays. Actuellement, la cohésion sociale souffre, car les étrangers ne sont pas des citoyens à part entière. Ils contribuent à la richesse du pays mais sont exclus du processus démocratique. De plus, une nation ne peut pas se focaliser sur ce qu'elle a acquis, sinon elle risque de se replier sur elle-même. Intégrer davantage les étrangers forcerait les hommes politiques à innover, à emprunter de nouvelles voies. Ce qui aurait, encore une fois, un effet positif sur la compétitivité du pays.

PROPOS RECUEILLIS PAR MAURICE MAGAR

BLOCAGE

Le sondage «Our Vision», sur l'avenir du Luxembourg, réalisé en juillet 2012 par TNS-Illres, montre que deux tiers des résidents sont ouverts à l'idée d'octroyer le droit de vote aux étrangers.

Ce résultat semble de prime abord encourageant pour ouvrir ce droit aux étrangers. Il faut toutefois nuancer car, parmi les résidents, seulement 50% des Luxembourgeois sont favorables à une telle mesure. En 2005, ce taux atteignait encore 57%.

Trois quarts de la population – étrangers et Luxembourgeois confondus – craignent d'ailleurs que les étrangers ne deviennent plus nombreux que les nationaux. Il y a donc contradiction, s'ils estiment que le corps électoral n'est pas représentatif.

Quant aux doutes sur l'intérêt des étrangers pour les décisions politiques, le sondage semble les réfuter. En effet, une large majorité (80%) souhaite activement participer au processus décisionnel.

En ce qui concerne les frontaliers, étrangers et Luxembourgeois sont unanimes, puisque moins de 50% de la population pense qu'ils ont le droit de participer ne serait-ce qu'aux débats politiques par le biais d'une instance spécifique.